

RÉUNION DU 27 JANVIER 2021

Convocation : 21 janvier 2021

Affichage : 29 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-et-un janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, LEPOITTEVIN Béatrice, PRUNIER Laure, GODEY Laurent, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, BELLIN Stéphane, HENRY Jean-François, PASQUIER Sophie, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, PLATON Guillaume, MOUCHEL Paul-Albert.

Absent : BASNIER Laurent (pouvoir donné à Chantal TRAVERS).

Secrétaire de séance : BELLIN Stéphane

Début de la séance : 20H30

En l'absence de cérémonie de vœux cette année, Monsieur le Maire profite de cette réunion pour présenter ses vœux au conseil municipal, en espérant un meilleur contexte pour 2021.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 16 décembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOIRIE : PRÉSENTATION DES PLANS POUR LES TRAVAUX DU BOURG

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans des tranches 3,4, 5 et 6 des travaux du bourg, élaborés par les services du département.

L'estimation pour ces travaux est de 355 000 € HT auxquels il faut ajouter les frais d'études d'un montant de 25 000 € HT, soit un total 380 000 € HT.

L'assemblée valide le principe de ce projet et, à l'unanimité, autorise la Maire à faire des demandes de subvention au titre de :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'Etat,
- Amendes de Police auprès des services du Département,
- Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

VOIRIE – COURRIER D'UN RIVERAIN

Stéphane BARBÉ donne lecture à l'assemblée d'un courrier de nouveaux arrivants sur la commune concernant la vitesse excessive et la dangerosité des véhicules à la « Gravelle de Haut ».

Il pense que ce problème est en partie lié au phénomène de découpage de parcelles. En effet, la superficie des parcelles nouvellement créées permet le stationnement de peu de véhicules et les accès aux parcelles sont restreints. Les manœuvres des voitures pour entrer et sortir de leur parcelle se font sur la route et non à l'intérieur du terrain comme précédemment, ce qui provoque une dangerosité. De plus, ces morcellements de parcelles densifient une partie de la commune déjà très urbanisée et apportent de nombreux véhicules supplémentaires sur des routes déjà bien encombrées. Sébastien DESMEULLES précise que le SAS d'accès aux parcelles est censé être utilisé pour les visiteurs ou pour les véhicules en attente de l'ouverture des portails, ce n'est normalement pas pour y stationner les véhicules du foyer.

Monsieur le Maire propose de prévoir au budget l'achat d'un ou deux radars pédagogiques mobiles, qui pourront être déplacés à différents endroits de la commune, car le souci soulevé

sur ce secteur de la commune est constaté sur d'autres secteurs. Des devis seront demandés et la décision sera prise lors de l'élaboration du budget.

Le commission voirie se réunira pour réfléchir à cette problématique et proposer des solutions au conseil municipal.

LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le planning proposé par les « Cités Cherbourgeoises » concernant le projet de construction de logements sociaux dans le bourg.

Celui-ci est actuellement dans la phase études, le permis de construire devrait être déposé avant le printemps et les travaux devraient débuter à l'automne. La consultation des architectes est en cours, et, selon ce planning, les logements seraient disponibles à la location en septembre 2022.

A ce sujet, Monsieur le Maire indique que des arbres longeant la route qui mène à l'atelier sont malades et qu'ils gêneront l'accès aux futurs logements. Un abattage est envisagé pour élargir la route et faciliter l'accès aux futurs logements. Des devis ont été demandés et une décision sera probablement prise lors du prochain conseil.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVAGE

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de contrat proposé par l'entreprise C.B.M. pour un montant de 450 € HT pour l'année 2021.

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Suite à l'engazonnement du cimetière, réalisé par l'entreprise « Handigreen », le conseil municipal avait décidé de leur déléguer l'entretien de cet engazonnement. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 1839,24 € HT.

SCOLAIRE : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Philippe ROINÉ rappelle à l'assemblée que la semaine scolaire doit être organisée sur neuf demi-journées, à savoir, les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée et le mercredi matin. C'est dans le cadre d'une dérogation que l'école de Tollevast fonctionne sur quatre jours. Cette dérogation arrivant à terme en fin d'année scolaire, il convient d'en demander le renouvellement.

Le conseil d'école et la commission scolaire s'étant prononcés pour un maintien du fonctionnement actuel, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de tout document nécessaire au maintien de cette organisation.

RÉFECTION DE LA CANTINE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Philippe ROINÉ présente à l'assemblée le projet de rénovation de la cantine avec une première estimation qui s'élève à 54305 € HT. Cette réfection comprend un réagencement de la cantine, l'acquisition de matériel neuf ainsi que des travaux d'électricité pour en permettre l'installation. Il précise que des subventions sont envisageables, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'Investissement Rural du Département et par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'Etat.

Ce projet a pour but d'optimiser la préparation des repas, ainsi que la qualité des produits et la conservation, tout en améliorant l'ergonomie des postes de travail des agents. De même, ce projet favoriserait les circuits courts, l'alimentation biologique et la lutte contre le gaspillage.

Cette évolution aurait également pour avantage d'augmenter la capacité et, à terme, les repas pour le centre de loisirs pourraient y être confectionnés.

Le planning prévoit un appel d'offres en mars-avril et des travaux durant l'été pour une mise en service à la rentrée scolaire 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet présenté et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État et du Département.

DEMANDE DE SUBVENTION

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'octroyer 40 €uros au foyer social des jeunes du Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Cherbourg.

PERSONNEL : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

La commune habilite le Centre de Gestion à souscrire pour le compte de la commune de Tollevast des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, pour une durée de 4 ans et avec effet au 1^{er} janvier 2022.

ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une parcelle de 1325 m² jouxtant le groupe scolaire a été proposée à la commune pour un prix de 4000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition de cette parcelle par la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Bureau de Poste de La Glacerie : Plusieurs personnes se sont plaintes en mairie des horaires d'ouverture du bureau de Poste de La Glacerie. Un courrier a été adressé au service concerné, qui a recontacté le Maire à ce sujet. La Poste a présenté ses excuses pour les dysfonctionnements constatés, mais il n'est pas prévu de modifier ces horaires à court terme.
- Travaux dans le logement communal : Les employés communaux ont refait la salle de bains du logement situé au n°5 Le Bourg.
- Elargissement de route : Béatrice LEPOITTEVIN rapporte des difficultés rencontrées par les véhicules sur la route du « Cable » et sur celle menant au « Beau Parlé », notamment. Il conviendrait, soit de réaliser des aires de croisement, soit busser, soit procéder à des grattages de route car les bas-côtés, par endroits, empiètent sur le bitume. La commission voirie s'occupera de ce sujet lors de leur prochaine réunion.
- Transport scolaire : Sophie PASQUIER remonte l'information qu'il y a souvent des retards ou des annulations sur le circuit de transport scolaire du collège. Stéphane BARBÉ indique que la mairie est en contacts réguliers avec le service en charge du transport, et ils tentent d'y remédier. A ce sujet, Amélie CHEVASSUT indique que, sur les deux circuits du transport scolaire, un car est très chargé alors que l'autre ne l'est que très peu. Ces deux cars passent tous les deux devant l'arrêt du « Rocher » et c'est celui qui est le plus complet qui s'y arrête. Il serait judicieux de laisser cet arrêt au car le moins rempli.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 17 mars 2021 à 20h30.

Fin de la séance : 22h35